

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 15 décembre 2021

Délibération n°2021-39 portant adoption du numerus clausus normaliens étudiants, promotion 2022

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2013-1140 du 9 décembre 2013 relatif à l'École normale supérieure ;

Vu le règlement intérieur de l'École normale supérieure, art. 26;

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration fixe à 138 le nombre de places ouvertes aux concours normaliens étudiants dans les départements Sciences et Lettres pour la rentrée 2022, réparties comme suit :

60 places Concours normaliens étudiants Lettres.

60 places Concours normaliens étudiants Sciences.

4 places Médecine humanités.

10 places Médecines Sciences.

4 places Frontcog.

Nombre de membres en exercice: 26

Présents et connectés : 19

Pour: 24

Procurations: 5

Contre: 0

Votants: 24

Abstention(s):0

Fait à Paris, le 15 décembre 2021

Le Président du conseil d'administration

François HARTOG

Mise en ligne le : 16 décembre 2021